Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA MAYENNE

Direction Départementale des Territoires de la Mayenne

Service Eau et Biodiversité

Unité milieux aquatiques

CREATION D'UN RESEAU DE DRAINAGE
Fiche de demande préalable

Code de l'environnement : Articles L.214-1 à L.214-6 et R.214-1 à R.214-56

DEMANDEUR	PROPRIETAIRE (à remplir si différent du demandeur)
Nom, Prénom : _____	**Nom, Prénom :** _____
Nom personne morale (EARL, GAEC, Association…) **:** _____	**Nom personne morale** (EARL, GAEC, Association...) **:** _____
Adresse : _____	**Adresse :** _____
Téléphone : _____	**Téléphone :** _____
N° SIRET : _____	**N° SIRET :** _____
ou à défaut, date de naissance : _____	**ou à défaut, date de naissance :** _____

SITUATION DE L'EXPLOITANT VIS A VIS DU DRAINAGE

Les parcelles concernées seront indiquées sur la carte IGN au 1/25000ème.

-Commune(s) : _____

- Lieudit (s) : _____

- Références cadastrales (n° et section) des parcelles à drainer : _____

- Surface totale déjà drainée sur l'exploitation en hectares depuis 1993 (obligatoire) : _____

- Surface à drainer faisant l'objet de cette demande : _____

- Envisagez-vous de drainer d'autres parcelles à moyens termes (d'ici 5 ans) ? oui ☐ non ☐

Si oui indiquer les surfaces et l'échéance : _____

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les parcelles faisant l'objet de la présente demande sont-elles situées :

- en bordure d'un cours d'eau oui ☐ non ☐
- en zones inondables oui ☐ non ☐

- Indiquer la période prévue pour la réalisation des travaux : _____

INCIDENCES SUR LE MILIEU

Culture des parcelles

- Quel était le mode d'exploitation des parcelles avant le drainage ?

Prairie naturelle ☐ Terre labourée ☐

- **Indiquer le type de culture envisagée après le drainage** :

Environnement

- Pour permettre le rejet du réseau de drainage, est-il nécessaire d'effectuer des travaux sur un cours d'eau ?

si oui s'agit-il :

■ d'un approfondissement ? oui ☐ non ☐

- si oui sur quelle profondeur :
- si oui sur quelle longueur :

■ d'un redressement du tracé ? oui ☐ non ☐

- si oui sur quelle longueur :

■ sera-t-il nécessaire d'abattre des arbres le long du cours d'eau ? oui ☐ non ☐

■ sera-t-il nécessaire d'abattre des haies sur les parcelles drainées ? oui ☐ non ☐

- si oui sur quelle longueur :

■ sera-t-il nécessaire d'araser des talus ? oui ☐ non ☐

- si oui sur quelle longueur :

Fait à , le

Certifie l'exactitude des informations mentionnées ci-dessus. En cas de non-respect de celles-ci, je me soumets aux répressions administratives et judiciaires prévues par la loi.

Le demandeur :

DOCUMENTS A JOINDRE IMPERATIVEMENT

- Un extrait de carte au 1/25000ème où sera localisé le site des travaux de drainage
- Un plan cadastral sur lequel seront reportés les travaux envisagés(1)
- Un plan des parcelles déjà drainées
- Une étude identifiant la présence ou non de zone humide sur les parcelles concernées, conformément aux critères de délimitation et de définition précisés dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009

(1) En l'absence d'une étude technique complète, la pertinence et la réalisation du drainage sont sous l'entière responsabilité du demandeur. Dans le cas contraire, les résultats de l'étude technique sont à joindre.

TOUTE DEMANDE INCOMPLETE ET EN L'ABSENCE DES DOCUMENTS DEMANDES NE POURRA ETRE INSTRUITE

Fiche à retourner à l'adresse suivante :
DDT de la Mayenne - Service Eau et Biodiversité – Unité milieux aquatiques
Cité Administrative – Rue Mac Donald – BP 23009 – 53063 LAVAL cedex 9